



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 064-216401299-20230609-20230614-DE



Délibération n° 2023-06-14

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

### SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

01/06/2023

Date d'affichage :

01/06/2023

Nombre de membres :

Afférents : 33

Présents : 17

Qui ont pris part au vote : 32

Votes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** M. LALANNE, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FOURCADE, M. BALMORI, M. COLLET, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, M. BAYSSAC, Mme VEILHAN, M. LESCHIUTTA, Mme BOGNARD, M. RIBETTE.

**Absents excusés :** M. JACOTTIN, Mme FERRER, M. OCHEM, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, M. NASSIEU-MAUPAS, M. MONTAUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. MAUBOULES, Mme WEISS, Mme LABOURET, M. ARCHAMBEAU, Mme SCHIANO, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

**Pouvoirs :** M. JACOTTIN à M. BALMORI, Mme FERRER à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM à M. CABANES, M. MAZODIER à Mme LOURAU, Mme AUCLAIR à M. CHAVIGNE, M. NASSIEU-MAUPAS à Mme FOURCADE, M. MONTAUT à M. TALAALOUT, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. MAUBOULES à M. BAYSSAC, Mme WEISS à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, M. ARCHAMBEAU à M. LALANNE, Mme FLOUS à M. RIBETTE, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

**Secrétaire de séance :** M. TALAALOUT

### N° 2023-06-14

## RECRUTEMENT DE JEUNES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023

**RAPPORTEUR :** Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX

Comme chaque année, un recrutement de jeunes billérois est effectué pour la période estivale pour assurer la continuité des services. Cette année les besoins se situent :

- au service Espaces Verts /Propreté Urbaine
- au service Voirie
- à la piscine municipale
- au service Etat Civil

En application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, il est proposé de créer ces emplois pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale

### JUILLET

- 4 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 397
- 3 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 431

### AOÛT

- 4 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 397
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 397
- 4 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 431

### SEPTEMBRE

- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 397
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 431

Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les contrats de travail afférents à ces recrutements.

### Le Conseil municipal invité à délibérer décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats de travail des postes correspondants
- **DE PRÉCISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de la commune

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère

2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

